

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTIE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Action "accompagner, former et insérer les bénéficiaires du RSA sur les métiers de l'aide à domicile" : convention avec l'association coordination qualité fiabilité domicile (CQFD).**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport relève de la politique obligatoire d'insertion. Il s'agit d'un renouvellement d'action d'accompagnement socioprofessionnel, portée par l'association coordination qualité fiabilité domicile (CQFD).

CQFD propose l'action « accompagner, former et insérer les bénéficiaires du RSA sur les métiers de l'aide à domicile » en faveur de 20 BRSA sur les territoires de Marseille et Aubagne/La Ciotat. CQFD est une plateforme associative regroupant des structures d'aide à domicile, qui propose des formations théoriques et pratiques, des préparations collectives au retour à l'emploi, du coaching individualisé et du placement en emploi.

Deux sessions de formation sont prévues à Marseille :

- du 27 janvier 2020 au 1<sup>er</sup> avril 2020 ;
- du 14 avril 2020 au 17 juin 2020.

Cette formation permet aux participants de construire un nouveau rapport au travail, de découvrir les exigences des recruteurs du secteur et de travailler sur les freins psychologiques à l'emploi et restaurer la confiance en soi.

Les objectifs quantitatifs de l'action visent à former 20 participants et à atteindre un taux d'insertion de 80 % minimum à savoir, au final, 16 personnes en emploi durable.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

*Bilan final de l'action du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 30 septembre 2018 :*

26 personnes ont suivi la formation.

17 sorties positives ont été réalisées dont 1 formation qualifiante et 16 contrats en emploi durable selon la répartition territoriale suivante :

- Aubagne/La Ciotat : 11 BRSA ont suivi la formation et parmi eux 6 ont signé un contrat (5 CDI et 1 CDD de 1 an) ; 1 personne a obtenu une formation qualifiante.
- Marseille : 15 personnes ont suivi la formation et parmi eux 10 personnes ont signé un contrat (4 CDI ; 2 CDD de plus de 6 mois ; 2 CDD de 6 mois ; 2 contrats aidés du secteur non marchand de 9 mois).

Par ailleurs, 2 personnes ont accédé à des CDD de moins de 6 mois (non comptabilisés en emploi durable).

*Bilan intermédiaire de l'action du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 6 septembre 2019 :*

Sur 22 stagiaires, 17 contrats ont été signés :

- 4 CDI dont 1 dans un autre secteur ;
- 6 contrats parcours emploi compétences (PEC) de 1 an ;
- 4 CDD inférieurs à 6 mois ;
- 3 CDD de remplacement avec intention de CDI par la suite.

En 2020, l'action s'enrichira d'un module de formation qualifiante qui augmentera l'employabilité des personnes.

Aussi, il est proposé de la renouveler du 01/10/2019 au 30/09/2020, à moyens constants, tout en ramenant l'objectif à 20 accompagnements et à la mise en emploi durable de 16 BRSA. (Pour rappel convention 2018/2019 : 24 accompagnements et 18 sorties en emploi durable).

Ce rapport concerne le financement de l'association selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 48 000,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL